

## COMMUNE DE BELVEZET

### PROCES VERBAL du conseil municipal Séance du jeudi 16 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de BELVEZET (Gard) régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel Lafont, Maire.

**Etaient présents :** Michel Lafont, Julien Gauchard, Rodolphe Guillaumont, Catherine Domenichini, Géraldine Herman, Eric David

**Absents :** Max Gallon, Sonia Stengel

**Procurations :** /

**Nombre de votants :** 06

**Date de convocation :** 12 juin 2023

Ouverture de la séance du conseil à 18h30

Le quorum étant atteint, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance :** il est proposé Monsieur Eric David

**Approuvé à l'unanimité**

#### ORDRE DU JOUR :

<b>Point N°1</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023</b>	
------------------	--	--

M. le Maire indique que tous les membres du conseil municipal ont reçu et ont été invités à lire le projet du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2023. Celui-ci n'appelle aucune remarque.

**Approuvé à l'unanimité**

<b>Point N°2a</b>	<b>Cimetière : création d'une ouverture à l'est : choix de l'entreprise et autorisation donnée au maire de signer le devis</b>	<b>044/2023</b>
-------------------	--	-----------------

M. le Maire donne la parole à Julien Gauchard, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de cette question (point 2 et 3). M. Gauchard indique à l'assemblée qu'afin de rendre le cimetière accessible à tous, une entrée sur le côté Est va être créée consistant en l'ouverture du mur sur une largeur de 4 mètres, le terrassement du sol sur une surface de 16 m<sup>2</sup>, la construction des murs de l'entrée et la pose d'un portail.

M. Gauchard présente au conseil municipal deux devis :

- L'entreprise SAS SEE Aimé Jeune pour un montant de 20 070,00 € TTC
- L'entreprise Baticréa pour un montant de 16 656,00 € TTC

Considérant le devis très détaillé et la précision du plan, le respect du cadre budgétaire et la qualité de la rencontre sur site, M. Gauchard propose de retenir le devis de l'entreprise SAS SEE Aimé Jeune. Après un échange de vues, le devis de l'entreprise SAS SEE Aimé Jeune est retenu pour un montant de 20 070,00 € TTC et le maire est autorisé à le signer.

**Approuvé à l'unanimité**

<b>Point N°2b</b>	<b>Cimetière – Portail Est du cimetière / Choix du projet</b>	<b>045/2023</b>
-------------------	---	-----------------

M. Gauchard indique à l'assemblée qu'il y a lieu de choisir le portail prévu dans les travaux. Il présente au conseil municipal trois devis ainsi que les modèles proposés par les entreprises :

- Laurent Garidel, Brouzet-lès-Alès : 2 151,12 € TTC
- ACMA, St Victor-des-Oules : 3 780,00 € TTC
- Ferronnerie Escale Nicolas, St Quentin la Poterie : 2 976,00 € TTC

Au vu de propositions présentées, l'aspect technique est similaire dans les trois propositions mais du point de vue esthétique, le projet de l'entreprise Laurent Garidel s'intègre mieux dans le bâti existant. Après en avoir discuté, le conseil municipal approuve le projet de Laurent GARIDEL sis à Brouzet-lès-Alès pour un montant de 2 151,12 € TTC.

**Approuvé à l'unanimité**

<b>Point N°2c</b>	<b>Cimetière – Autorisation donnée au maire de déposer une déclaration préalable pour l'ouverture Est</b>	<b>046/2023</b>
-------------------	---	-----------------

M. le Maire indique qu'il y a lieu de déposer une demande de déclaration préalable pour l'ouverture Est du cimetière et la pose d'un portail. et que le conseil municipal doit l'autoriser à déposer cette demande.

**Approuvé à l'unanimité**

<b>Point N°3</b>	<b>Dépôts sauvages de déchets : facturation des interventions du service de nettoyage</b>	<b>047/2023</b>
------------------	---	-----------------

Vu la délibération du conseil municipal de Belvezet du 14 février 2023 fixant un prix forfaitaire de 100,00 € pour l'enlèvement des ordures déposées en dehors des colonnes de prix,

En cas de dépôts sauvages ou d'abandons de déchets ou d'objets sur le territoire de la commune, hors des endroits prévus, la remise en état des lieux pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de salubrité des espaces publics, pourra nécessiter une intervention supplémentaire de l'agent communal. Ce service spécifique a un coût qui sera alors facturé à l'usager reconnu à l'origine du dépôt.

Les tarifs sont applicables à l'usager identifié, un titre de recettes sera émis dans le cas où l'identité et la responsabilité de l'usager seront établies, soit en flagrant délit de fait, soit après examen des dépôts sauvages (ouverture et vérification du contenu des sacs le cas échéant) sur ordre du maire, officier de police judiciaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide de maintenir la facturation d'un forfait pour l'enlèvement et le nettoyage des dépôts sauvages et déchets sur la voie publique et de fixer les tarifs suivants :

- 150 € par prestation de nettoyage pour les particuliers et les entreprises
- 300 € par prestation de nettoyage en cas de récidive

**Approuvé à l'unanimité**

<b>Point N°4</b>	<b>Diagnostic agricole : autorisation donnée au maire de signer la convention</b>	<b>048/2023</b>
------------------	---	-----------------

Au vu des réflexions de la commission Agriculture environnement et des différentes rencontres de travail avec la Chambre d'Agriculture, le conseil municipal, autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre d'un projet territorial de diagnostic effectué par la Chambre d'Agriculture du Gard pour le compte de l'Agence de l'Eau intitulé « Comment adapter l'agriculture aux effets du changement climatique ». Il indique que ce diagnostic sera intégralement financé par l'Agence de l'Eau

**Approuvé à l'unanimité**

<b>Point N°5</b>	<b>Diagnostic biodiversité : renouvellement de la convention avec le Cogard et les Ecologistes de l'Euzière</b>	<b>049/2023</b>
------------------	---	-----------------

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'inventaire de la biodiversité réalisé en 2021 et 2022 par le Cogard et les Ecologistes de l'Euzière, une restitution publique a eu lieu le 5 mai 2023. La commune est en attente de la restitution du rapport de synthèse.

M. le Maire propose au conseil municipal de poursuivre le projet d'inventaire de la biodiversité communale au travers de la réalisation d'un nouveau 24H de la nature qui se déroulerait les 29 et 30 septembre 2023. Il indique que le montant hors taxe de la prestation est de 6 850,00 €. Il présente la proposition méthodologique et financière établie par les Ecologistes de l'Euzière et le Cogard qui propose deux prestations 24H de la nature à l'automne et au printemps mais précise que ces prestations peuvent être commandées séparément si la commune ne souhaite en réaliser qu'une.

**Approuvé à l'unanimité**

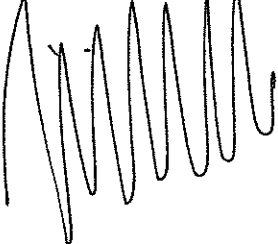
<b>Point N°6</b>	<b>SIVU Uzège Nord : participation des communes</b>	<b>050/2023</b>
------------------	---	-----------------

Considérant que la commune est membre du SIVU Uzège Nord et que pour son fonctionnement ce syndicat a besoin de fonds financiers répartis entre les communes membres, le maire propose un versement annuel de 2,00 € par habitant sur la base de la dernière déclaration INSEE.

**Approuvé à l'unanimité**

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 19h16

Le Maire  
Michel LAFONT



Le secrétaire de séance  
Eric David

